



## Document du SMQE

Nature du document :

### PROGRAMME DE FORMATION T.M.D 02

Référence : FOR-SMQE-032  
Page : 1/1  
Révision : 0  
Date : 20 Aout 2010  
Auteur : Jean-Marc CHOLLOT

## REGLEMENTATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE ET VOIES MARITIMES MULTIMODALE

### OBJECTIFS

- Sensibiliser le personnel aux risques présentés par le transport des marchandises Dangereuses.
- Respecter et appliquer la réglementation.
- Obligation de formation édictée au Chapitre 1.3.1 de l'I.M.D.G.  
Chapitre 1.3 de l'ADR.

### Durée

- 14 heures par groupe de 10 personnes maximum

### PUBLIC CONCERNE

- Personnel intervenant dans le transport des marchandises dangereuses.
- Opérateurs, chargeurs, déchargeurs, personnel de manutention, service logistique, commerciaux, administratif

### MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo-projection, documentations juridique et technique
- Présentation Powerpoint.

### METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés et débats avec le groupe

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Connaissance des Marchandises Dangereuses.

Origine, Nature, Famille de produit.  
Caractéristiques des dangers.

#### Généralité sur la réglementation.

Classement des matières.  
Emballer les marchandises dangereuses.  
Apposer les marques, étiquette ou plaques étiquettes.  
Charger / décharger les engins de transport.  
Présenter les marchandises dangereuses en vue de leurs transports.  
Manutentionner les marchandises dangereuses.  
Veiller au respect de la réglementation.

#### Transport des Produits conditionnés

Conditionnement, emballage.  
Marquage et étiquetage des colis.  
Interdiction de chargement en commun.  
Positionnement des véhicules à bord.

#### Signalisations des véhicules.

Placardage des véhicules.  
Condition d'exemption.

#### Documents réglementaires.

Documents de transport.  
Consignes de sécurité.  
Bordereaux de suivi des déchets.

#### Responsabilité des différents acteurs.

Rôle et mission du conseiller à la sécurité  
Responsabilité du chargeur.  
Responsabilité de l'emballeur.  
Responsabilité de l'expéditeur.  
Responsabilité du transporteur.  
Sanctions.

#### Question Réponses, Synthèse de la formation.